LA RADE CLASSIQUE

COURSE DE COTE DE LA TURBIE - 7 MAI 2022

PILOTE

NOM:	
PRENOM:	
NATIONALITE:	
N° PERMIS :	DELIVRE LE:
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

PASSAGER

NOM:	
PRENOM:	
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

VEHICULE

MARQUE:	
MODELE:	
IMMATRICULATION:	ANNEE:
CYLINDREE EXACTE:	TYPE:

□ **Prix Public :** 130 Euros □ **… x Repas :** 40 Euros

Cochez le ou les prix applicable à votre inscription en inscrivant le nombre de repas souhaité

5 jours avant (lundi-vendredi) – 30 % de retenue sur les frais d'inscriptions

La veille (samedi) – 50 % de retenue sur les frais d'inscriptions

Le jour J (dimanche) – 100 % de retenue sur les frais d'inscriptions

- Je soussigné(e), demande à participer à la Course de Côte de la Turbie.
- **J'ai pris connaissance du règlement spécifique de la Course de Côte de la Turbie**
- Je joins le montant de mon engagement (chèque à libeller à l'ordre de : AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR) à mon bulletin d'engagement et je retourne l'ensemble de mon dossier au club.

Le pilote Signature

Course de Côte de la Turbie

Engagement Montée Historique « classique » (Véhicules avec Contrôle Technique)

▸ La Course de Côte de la Turbie se déroulera le 7 Mai 2022.
Elle est organisée par l'Automobile Club de Nice, sous l'égide de la Fédération Française de Véhicules d'Époque

▸ **Epreuve de démonstration non chronométrée**, sans classement, elle s'effectue sur route fermée et est réservée :
Aux Véhicules de compétition de plus de 30 ans, non immatriculés, en doublure de la Montée Historique. Les véhicules devront être conforme en tout point avec le RTS (article 4.21 à 4.2.5 (FFSA). L'équipement vestimentaire prévu à l'article 4.3 est Obligatoire.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

▸ **Séances d'essais**
- Début d'après-midi 14h00 à 17h00, suivant les possibilités

▸ **Séances de démonstration**
- Fin d'après-midi, de 17h00 à 20h00

▸ **Les participants doivent se présenter à partir de 07h00 à Villefranche-Sur Mer** (Alpes-Maritimes), pour les formalités.

▸ **Pièce à produire pour la validation de l'inscription**
- Permis de conduire valide du pilote / des pilotes
- Certificat medical de moins de 6 mois (ou une licence pilote FFSA 2022)
  Contrôle technique valide du véhicule
- Carte grise du véhicule
- Autorisation de prêt si le propriétaire n'est pas à bord
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- Photo du véhicule

Tout dossier incomplet sera refusé par l'organisation.

▸ **Le Parcours**
M2564, entre Villefranche sur mer et Eze sur mer. (2.7km)